

**MARDI 10 NOVEMBRE 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR
« LES FILIÈRES LIN ET CHANVRE AU CŒUR DES ENJEUX DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS »**

Les enjeux climatiques et plus généralement environnementaux, conjugués à l'épuisement des ressources minérales et pétrolières, conduisent à explorer de nouveaux matériaux issus du végétal. Emergent ainsi des objets conçus avec du maïs, de la pomme de terre, ou intégrant de la fibre de lin et de chanvre.

L'avis du CESE « *Les filières lin et chanvre au cœur des enjeux des matériaux biosourcés émergents* » aborde plus particulièrement les potentialités environnementales, mais aussi sociales et économiques de ces deux fibres végétales, pour contribuer à une société moins dépendante des hydrocarbures.

Le CESE formule un ensemble de préconisations qui doivent permettre de créer un cadre plus favorable aux innovations issues du lin et du chanvre en France, autant dans le design, les objets de sports ou de loisirs, l'automobile ou encore dans la construction.

L'avis a été présenté le 10 novembre par sa rapporteure Mme Catherine Chabaud (Groupe des personnalités qualifiées), en présence de la présidente de la section de l'environnement Mme Anne-Marie Ducroux (Groupe environnement et nature). Il a ensuite été soumis au vote de l'assemblée plénière du CESE et adopté avec 174 votes pour et une abstention.

Les propositions du CESE, organisées selon **10 axes**, s'attachent à lever certains des freins au développement de nouvelles applications des matériaux biosourcés, et plus particulièrement du lin et du chanvre.

1. **L'adaptation des formations** constitue la première priorité. Le CESE souhaite que ces formations soient mises en adéquation avec le potentiel d'activités représentées à l'échelle d'un territoire et que les métiers dits de la « mise en œuvre » – des architectes aux artisans – puissent bénéficier d'une formation initiale et continue à l'utilisation des matériaux biosourcés. Les besoins en métiers des filières de production et de transformation des fibres végétales et matériaux biosourcés, ainsi que les besoins en formation des salariés doivent de surcroît être mieux pris en compte.

2. Pour le CESE, l'outil de décision de référence que représente **l'analyse du cycle de vie (ACV) doit être développé et complété**. Le CESE recommande ainsi aux acteurs de la filière des matériaux de faire réaliser, en complément de leurs ACV, des mesures d'impact sur la biodiversité. Il demande **aux acteurs des matériaux biosourcés, en particulier les entreprises, de diffuser les résultats de leurs ACV réalisées, dans un souci de transparence et d'objectivité**. Il préconise en outre que soit développée une ACV identifiant l'empreinte potentielle des produits sur les conditions d'emploi et de travail des salariés, des autres professionnels etc.

3. Dans une **logique de cohérence de la démarche environnementale**, le CESE souhaite privilégier les fibres produites sur le territoire national, essentiellement lin et chanvre. Le Conseil recommande également de limiter le transport des récoltes et de favoriser la proximité entre les lieux de transformation et de production. Dans la même logique, le CESE demande que soient renforcées les recherches sur les composites totalement biosourcés, les efforts devant porter davantage sur la recyclabilité des matériaux plutôt que sur leur compostage. Une étude devra également être réalisée

pour déterminer les conditions de prise en charge des produits issus de fibres végétales par les filières existantes de tri, de recyclage ou de valorisation.

4. Plus généralement, le CESE appelle à **construire une véritable stratégie nationale** composée d'actions publiques en cohérence avec la loi relative à la transition énergétique et impliquant des Comités Stratégiques de Filière concernés. Dans un contexte de finances publiques fragiles, un effet de levier maximal devra être recherché. Le CESE souhaite que les consommations intermédiaires et finales puissent bénéficier d'outils réglementaires et fiscaux, notamment en permettant aux entreprises mettant en œuvre des produits biosourcés, comme le béton de chanvre, de soumissionner dans les appels d'offres.

5. Afin de soutenir cette stratégie nationale, le CESE préconise de **favoriser les démarches structurantes** – transdisciplinaires et multi-partenariales – et propose la création d'une plateforme de coordination nationale réunissant tous les acteurs impliqués afin de créer des synergies.

6. Le CESE appelle également la création par les agriculteurs et les industriels du secteur d'un fonds de péréquation interprofessionnel qui serait alimenté ou ponctionné en fonction des variations de cours, de façon à stabiliser la production, les prix et les revenus **des fibres végétales**.

7. Le CESE recommande aux acteurs privés et publics de la filière de **poursuivre les études qualitatives** appropriées sur les variations des propriétés mécaniques des fibres pour les plantes entrant dans la composition des matériaux et composites.

8. Ces évolutions préconisées par le CESE devront naturellement être accompagnées par une **adaptation de la réglementation et de la normalisation**. Une ouverture des normes et de certains critères normatifs aux solutions innovantes est également souhaitable, sous réserve que ces dernières aient fait l'objet des vérifications adéquates. Dans le domaine de la construction, le CESE demande par exemple que la spécificité des bétons et isolants biosourcés soit mieux prise en compte dans les nouvelles réglementations tant structurelles, thermiques, qu'acoustiques.

9. Concernant **le lin et le chanvre**, le CESE préconise de **diversifier les débouchés des deux filières** : d'une part en mettant au point de nouveaux matériaux intégrant des fibres longues, mais également en communiquant fortement autour des produits sophistiqués d'avant-garde mis au point par la filière.

10. Le CESE constate en outre que de nombreux éléments militent en faveur d'un **redéploiement d'une filière historique** : potentiel de création d'emplois locaux, amélioration du bilan environnemental, mais aussi augmentation des coûts de production en Chine. Le CESE appelle ainsi à la réalisation d'une étude de faisabilité sur un redéploiement des activités de seconde transformation (filage, tissage, réalisation de produits techniques, etc.) en Europe et en particulier en France, en raison de la place du pays dans la production primaire.

« Les pertinences techniques et environnementales du lin et du chanvre que l'on redécouvre aujourd'hui, constituent un véritable défi pour la France. Reprendre la main sur les premières transformations et développer des filières matériaux créera des débouchés sur le territoire national, permettant ainsi de rapatrier la valeur ajoutée et de relocaliser des emplois », souligne la rapporteure Catherine Chabaud.

Contacts presse:

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com

Delphine BOSCO 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 delphine.bosc@clai2.com